

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal Du Vendredi 22 Mars 2019 à 20H Salle du Veyre

Monsieur Christian ROUZIERES Maire de Maurs, préside la séance

Etaient présents : Mmes et MM. : Christian **ROUZIERES** - Jeanine **HERCOUËT-TESTA** - Jean-François **CABEZON** - Raymond **DESSALES** - Nicole **ROUX** - Gilles **PICARROUGNE** - Gina **BARSALI** à partir de 20H40 - Hervé **BRAYAT** à partir de 20H20 - Didier **FEL** - Evelyne **LACAZE** - Chantal **LAGARRIGUE** - Jean-Marie **MAYONOBÉ** - Bernard **RIVES** - Nadine **TEULLET**- Florian **MORELLE**.

Etaient absents et avaient donné procuration Monique **DELORT** (procuration donnée à Jean-François CABEZON) - Gina **BARSALI** (procuration donnée à Chantal LAGARRIGUE jusqu'à 20H40) - Jacques **GENTIL** (procuration donnée à Jean-Marie MAYONOBÉ). Claude Régine **BONNARD** (procuration donnée à Florian MORELLE).

Était absent : Yves **SEYRIES**

SECRETARE DE SEANCE : Mme Jeanine **HERCOUËT-TESTA**

Monsieur Le Maire demande d'ajouter un point 11 à l'ordre du jour

11) Syndicat Départemental d'Energies du cantal remplacement d'un candélabre accidenté rue du Bac
→ **ADOpte A L'UNANIMITE DES PRESENTS**

1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 24 janvier 2019

→ **ADOpte A L'UNANIMITE DES PRESENTS**

2) DECISIONS PRISES EN DELEGATION PAR LE MAIRE

Se reporter au document annexé.

3 et 4) COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION EXERCICE 2018

Mr le Maire ne participe pas au vote conformément à la loi, Mme HERCOUET-TESTA, doyenne d'âge, préside de la séance.

La concordance générale entre les comptes de gestion 2018 et les comptes administratifs 2018 de la commune pour l'ensemble des budgets (budgets général, service de l'eau, lotissement le camp et lotissement le conte) est constatée.

➤ **LES COMPTES DE GESTION ET LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 SONT APPROUVES A LA MAJORITE (2 abstentions)**

5) AFFECTATION DES RESULTATS EXERCICE 2018

BUDGET GENERAL : Affectation des résultats du Compte Administratif 2018

- **Résultat positif de la section de fonctionnement : + 720 175,14 €**
142 880,00 €, seront affectés en recettes d'investissement 2019 afin de couvrir en priorité le déficit d'investissement.
577 295,14 € seront reportés en recettes de fonctionnement 2019
- **Résultat positif de la section d'investissement : + 145 665,00 €**
seront reportés en recettes d'investissement 2019

→ **ADOPTE A LA MAJORITE (2 abstentions)**

ALIMENTATION EN EAU POTABLE (A.E.P) : Affectation des résultats du Compte Administratif 2018

- **Résultat positif de la section de fonctionnement : + 298 649.91 €**
236 053,70 € seront reportés en recettes de fonctionnement 2019
62 596,21€ seront affectés en recettes d'investissement 2019 afin de couvrir en priorité le déficit d'investissement.

→ **ADOPTE A LA MAJORITE (2 abstentions)**

LOTISSEMENT LE CAMP : Affectation des résultats du Compte Administratif 2018

En 2018, il y a eu la vente d'un terrain. Il reste 1 lot disponible

- **14 682,12 €, résultat négatif de la section de fonctionnement 2018**, seront reportés en dépenses de fonctionnement 2019
- **25 139,45 €, résultat négatif de la section d'investissement 2018**, seront reportés en dépenses d'investissement 2019
- → **ADOPTE A LA MAJORITE (2 abstentions)**

LOTISSEMENT LE CONTE : Affectation des résultats du Compte Administratif 2018

En 2018, il y a eu la vente d'un terrain.

- **21 679,14 €, résultat positif de la section de fonctionnement 2018**, seront reportés en recettes de fonctionnement 2019
- **100 910,29 €, résultat négatif de la section d'investissement 2018**, seront reportés en dépenses d'investissement 2019

→ **ADOPTE A LA MAJORITE (2 abstentions)**

6) ADHESIONS 2019

Monsieur le Maire préside à nouveau la séance.

Voir annexe 3

→ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**7) CREATION EMPLOI ATTACHE TERRITORIAL PRINCIPAL
& MODIFICATION TABELAU DES EFFECTIFS**

Le Conseil Municipal décide de créer un emploi d'attaché territorial principal titulaire à temps complet afin de pourvoir le poste de Directeur des Services qui sera occupé par Monsieur Gilles GAUBERT à compter du 1er Juin 2019 en remplacement de de Madame Véronique BASTIDE qui a demandé sa mutation pour le Conseil Départemental

→ **ADOPTE à l'unanimité**

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

La création du poste d'attaché territorial principal, implique de modifier le tableau des effectifs

Voir ANNEXE 2

→ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

8) RENOUELEMENT CONTRAT GROUPE
ASSURANCE PREVOYANCE DU PERSONNEL COMMUNAL

Les collectivités ont la possibilité de contribuer financièrement à la couverture santé et/ou prévoyance de leurs agents (fonctionnaires et non titulaires). Pour le risque prévoyance, la commune décide de renouveler l'adhésion au contrat groupe en signant la convention proposée par le Centre de Gestion. L'intérêt de ce contrat groupe et de cette convention de participation est de mettre en concurrence des opérateurs afin d'engager une véritable négociation sur les prestations et d'obtenir des conditions tarifaires attractives.

→ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

9) VENTE IMMOBILIERE : Maison rue du Bac

Le Conseil Municipal décide de répondre favorablement à la meilleure offre faite à hauteur de 88 000 € un jeune couple qui souhaite se porter acquéreurs de la maison et annexe réunies sur 1 172 m² de terrain d'agrément rue du Bac à Maurs, appartenant au domaine privé de la commune (donation Mazarguil);

→ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

10) SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU CANTAL
ENFOUISSEMENT DU RESEAU TELEPHONIQUE RUE DE LA MARTINELLE

Les travaux relatifs à l'enfouissement du réseau téléphonique Rue de La Martinelle peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à 8 973,93 €.

La commune accepte le devis et le versement d'un fonds de concours égal à 60 % du montant HT de l'opération, soit : 1 versement de 5384,36€ à la fin des travaux

→ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

11) SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU CANTAL
ECLAIRAGE PUBLIC ACCIDENTE RUE DU BAC

Les travaux relatifs au remplacement d'un candélabre (accidenté sans identification de tiers responsable) Rue du Bac peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à 1 860,76 €.

La commune accepte le devis et le versement d'un fonds de concours égal à 50 % du montant HT de l'opération, soit : 1 versement de 930,38€ à la fin des travaux ;

→ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

12) POINTS COMMUNAUTAIRES

Un point est fait par les délégués communautaires.

Les commissions travaillent à une harmonisation difficile sur tous les territoires notamment pour le versement des subventions aux associations.

Une étude est en cours sur Le Pays de Maurs pour la création d'un Centre de Loisirs ouvert les mercredi toute la journée avec possibilité d'une fréquentation seulement les mercredis après-midi. Ce service existe sur les autres territoires de l'intercommunalité.

La prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu le 08 avril à ROUZIERS.

13) QUESTIONS DIVERSES

- La direction diocésaine de l'enseignement privé a informé la commune de Maurs de la fermeture, à la prochaine rentrée scolaire, de l'école Saint-Jean (maternelle et primaire) ;
Le Maire et les membres du conseil regrettent cette fermeture qui risque d'être préjudiciable au pays de MAURS avec des conséquences pour le collège Ste Flore et le lycée St Joseph. Monsieur le Maire propose d'intervenir auprès de La direction Diocésaine de l'Enseignement Privé à l'origine de cette décision par le biais d'un courrier argumenté.
- 12 Avril 2019 : Prochain Conseil Municipal pour le vote du budget.
- 14 Avril 2019 : Foire au Matériel Agricole.
- 17 Avril 2019 : Fête du jeu avec une chasse aux trésors en ville organisée par le Conseil Jeunes.
- 19 Avril 2019 : Espace P. Cabrespine à 20 heures – Spectacle « Monsieur PIF » en co-organisation avec l'Association « P'tite Châtaigne ».
- L'ouverture des plis dans le cadre des marchés publics pour la réfection des puits de captage a eu lieu le 25 Mars 2015.
- Le Maire de Maurs a remis les clés de la salle de répétition à la Grange du Truel à la Ganelette. Un pique-nique musical sera organisé le 5 Juillet 2019 pour inaugurer ce nouveau local.
- Le CCAS, dans le cadre de ces missions de prévention, organise en partenariat avec le CICFF (Centre d'Information sur les droits des femmes et des Familles) une soirée débat en présence d'une psychologue clinicienne le Lundi 15 Avril 2019 à 20H30 - Salle de la Maison des Services - Place du 11 Novembre à Maurs – « **Etre parents au XXI siècle quand les écrans s'invitent dans la famille** »

6) ADHESIONS 2019

ORGANISME	MONTANT PROPOSE POUR 2019
FNACA du canton de Maurs	120,00 €
FREDON AUVERGNE 2019 . Forfait plus de 2 000 hectares : 90€ et population comprise entre 500 et 5 000 habitants : 200€	290,00 €
Association pour la Formation et l'Accompagnement des Personnes en Contrats Aidés (AFAPCA) : 50€ par agent en CUI/CAE	230,00 €
Association Nationale des Elus de Montagne (ANEM) . Part fixe (17,86€)/part proportionnelle liée à la population (0,1451€/hab)/part proportionnelle liée aux résidences secondaires (0,2788€/résidence secondaire)/revue (38,26€)	455,71 €
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) : Forfait de 2 001 à 4 000 habitants	360,00 €
Association des Maires du Cantal (0,1591€/hab pour la part nationale et 0,272€/hab pour la part départementale)	983,04 €
Association cantalienne des amis de la lecture (280€ pour les communes de 2 001 à 3 500 habitants)	280,00 €
Cantal Ingénierie et Territoires	1175,00 €
Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques	242,00 €
Villes Internet (0,06 € par habitant)	135,24 €
Gîtes de France	552,80 €
Conseil National Villes et Villages Fleuris	175,00 €
TOTAL DES VERSEMENTS	4 998,79 €

ANNEXE 2 TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} JUIN 2019

GRADE OU EMPLOI	CATEGORIE	POSTES		
		OUVERTS	POURVUS	VACANTS
FILIERE ADMINISTRATIVE		13	6	7
DGS communes de 2 000 à 10 000 habitants	A	1	0	1
Attaché territorial Principal	A	1	1	0
Attaché territorial	A	1	0	1
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	1	0
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1	0	1
Rédacteur territorial	B	1	1	0
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	2	1	1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	4	1	3
Adjoint Administratif Territorial	C	1	1	0
FILIERE TECHNIQUE		24	17	8
Technicien principal de 1ère classe	B	1	1	0
Technicien principal de 2ème classe	B	1	0	1
Agent de maîtrise principal	C	1	0	1
Agent de maîtrise	C	1	1	1
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	2	1	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (dont 1 poste à temps non complet 20/35 pourvu et un poste à temps non complet 32/35 non pourvu)	C	8	5	3
Adjoint technique territorial (dont 3 postes à temps non complet 20/35-32/35- pourvus et 20/35 non pourvu)	C	10	9	1
FILIERE MEDICO-SOCIALE		4	2	2
ATSEM principal 1ère classe	C	2	1	1
ATSEM principal 2ème classe	C	2	1	1
FILIERE CULTURELLE		2	1	1
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	1	0	1
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	1	1	0
FILIERE ANIMATION		2	1	1
Animateur territorial	B	1	0	1
Adjoint territorial d'animation	C	1	1	0
TOTAL		45	27	18
HORS FILIERE		1	1	0
CEC d'une durée de 12 mois 24/35 ^{ème} .		1	1	
FILIERE TECHNIQUE		24	16	8
Technicien principal de 1ère classe	B	1	1	0
Technicien principal de 2ème classe	B	1	0	1
Agent de maîtrise principal	C	1	0	1
Agent de maîtrise	C	1	1	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	2	0	2
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (dont 1 poste à temps non complet 20/35 pourvu)	C	7	6	1
Adjoint technique territorial (dont 4 postes à temps non complet 20/35-32/35- pourvus et 30/35, 20/35 non pourvu)	C	11	8	3
FILIERE MEDICO-SOCIALE		3	2	1
ATSEM principal 1ère classe	C	1	1	0
ATSEM principal 2ème classe	C	2	1	1
FILIERE CULTURELLE		1	1	0
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	1	1	0
FILIERE ANIMATION		3	1	2
Animateur territorial (dont 1 poste à temps non complet 24/35)	B	2	0	2
Adjoint territorial d'animation	C	1	1	0
TOTAL		44	25	19
HORS FILIERE		1	1	0
CEC d'une durée de 12 mois 24/35 ^{ème} .		1	1	

